Grève des débardeurs

vœux pieux de part et d'autre, nous avons entendu des promesses de je ne sais combien de différents ministres de l'Agriculture et aujourd'hui, nous sommes encore devant le même problème. C'est un problème crucial, un problème qui menace l'économie et la consommation canadienne, et ce soir nous avons entendu des députés ministériels faire des remarques intéressantes. Entre autres, j'ai apprécié celles de l'honorable député de Lapointe (M. Marceau) qui ne s'est pas contenté de dire: Je fais confiance au ministre et il réglera tout cela dans un temps approprié. Il a plutôt demandé des mesures immédiates et en cela nous sommes parfaitement d'accord avec lui.

• (0230)

J'appuie aussi les remarques de l'honorable député de Portneuf (M. Bussières). Dans son discours, il a dit qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour un gouvernement qui, du jour au lendemain, peut prendre des avions afin de transporter les denrées alimentaires en Occident ou au Bangladesh. Pourquoi ne serait-il pas capable de transporter les denrées alimentaires de l'Ouest du Canada au port de Montréal ou à la coopérative agricole de Granby ou dans n'importe quel centre agricole de l'Est du Canada?

Monsieur le président, il y a des députés qui ont été gentils envers le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), on dirait qu'ils ont peur de s'afficher.

Ce soir, des députés ont dit: Nous avons d'autres moyens de pression, nous avons d'autres solutions à notre portée pour forcer le gouvernement à agir. On a été blâmé, nous de l'opposition, de vouloir faire des discours et que ces discours ne transporteraient pas les céréales. Si ces discours n'ont pas transporté de céréales, ils ont permis davantage à des députés québécois de donner leurs opinions sur un problème aussi important que celui que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont réussi à permettre à certains députés libéraux qui n'avaient pas l'occasion, je ne dis pas qu'ils ne la saisissaient pas avant, mais qui n'avaient pas trouvé l'occasion avant aujourd'hui de parler ouvertement à la Chambre et de nous permettre de voir ce qu'ils pensent du problème.

Monsieur le président, il n'est point besoin de dire que c'est un problème important car plusieurs l'ont souligné. La grève qui sévit actuellement dans les ports de Trois-Rivières, Montréal et Québec est en train de compromettre l'alimentation du Québec pour plusieurs mois à venir.

Monsieur le président, je ne voudrais pas me faire l'avocat des meuniers ou l'avocat des employeurs, je ne voudrais pas me faire cet avocat mais je voudrais cependant vous référer à des jugements de cour. J'admets comme tous que la grève entre employeurs et employés est légale. Cependant, si je me réfère à un jugement dans un procès de Dusessoy et Hersees, dans une cause de Retail Clerks Union par le juge Aylesworth, cité dans Carrothers à la page 462, et je cite:

Une voix: A quelle page?

M. Rondeau: A la page 462 et vous pourrez vous y référer.

Une voix: A quelle date?

M. Rondeau: En 1963, vous verrez que c'est un jugement extrêmement intéressant et qui se rapporte directement au conflit en cause et je cite:

... les piquets de grève secondaires (c'est-à-dire ceux qui empêchent l'entrée des fournisseurs ou des clients de l'employeur) ont été déclarés illégaux parce qu'ils enfreignent le droit de commercer. Ces causes présentent certains aspects remarquables, non seulement à cause de

l'interdiction de l'action secondaire, mais également parce que les décisions ont été fondées compte tenu des intérêts en conflit. La proposition était la suivante:

«Le droit . . . du répondant de participer à un piquet de grève secondaire . . . doit s'effacer . . .

Et c'est ainsi que les honorables députés devraient être sérieux et référer à ce jugement-là.

... doit s'effacer devant le droit du demandeur à commercer; le premier ... s'exerce au profit d'une classe particulière tandis que le deuxième est un droit beaucoup plus fondamental et beaucoup plus important ... quand son exercice profite à la collectivité en général et l'intéresse toute entière. Aux fins de la loi ... les intérêts de la collectivité en général doivent primer sur ceux d'un particulier ou d'un groupe donné d'individus».

Eh bien, monsieur le président, contrairement à ceux qui jargonnent de l'autre côté, ces jugements-là ont encore toute leur valeur et particulièrement dans le présent conflit. Nous reconnaissons le droit de grève aux débardeurs, mais par contre, nous nous opposons aux lignes de piquetage où on empêche le commerce, où on empêche le droit en approvisionnement aux meuniers. Ces jugements-là devraient permettre au ministre de l'Agriculture de prendre des mesures plus urgentes, des moyens plus efficaces pour pallier la situation.

Monsieur le président, les producteurs du Québec ont des problèmes, les consommateurs en auront également. De plus, les animaux ont aussi des problèmes, et cela, non pas à cause des animaux, mais à cause de l'imbécillité des hommes qui cherchent des solutions depuis 1962 mais qui n'offrent rien d'autre que des vœux pieux.

Monsieur le président, si les députés du côté ministériel nous reprochent un abus de paroles, nous, nous avons hâte de voir des gestes concrets, non pas des mesures aléatoires, des mesures temporaires mais des mesures positives qui régleront le problème des grains de provende dans l'Est du Canada et cela en tout temps.

Monsieur le président, le problème devant la Chambre est, de fait, similaire à celui de la tour de Babel. Dans un pays d'abondance comme le nôtre, dans un pays où les céréales abondent, nous sommes aux prises avec un problème de transport entre l'Est et l'Ouest. J'appuie les démarches de l'honorable député de Bellechasse en cette Chambre. Si les députés libéraux ont, comme ils le prétendent, des moyens de pression efficaces, s'ils ont des moyens supérieurs aux discours et aux paroles, eh bien, il est temps qu'on nous le prouve.

Il est facile de blâmer l'opposition mais seul le côté ministériel peut agir. C'est le côté ministériel qui peut prendre les moyens. Demain, alors que la consommation canadienne sera en danger, que des centaines et des milliers de cultivateurs seront aux portes de la faillite à cause d'une situation qu'on aura laissé se détériorer, il sera peut-être trop tard. Je crois que dans de telles situations où il s'agit d'alimentation, il me semble que nous devrions tous être d'accord pour admettre que l'alimentation d'une province est d'une importance primordiale. Tantôt nos agriculteurs québécois perdront des millions de dollars.

Je ne voudrais pas que le ministre de l'Agriculture, en guise de solution pour aider nos cultivateurs, propose les mêmes solutions que celles que j'ai connues depuis 1962. Lorsqu'il y avait une perte quelconque, le ministre de l'Agriculture proposait des prêts à long terme pour compenser des pertes encourues. Il ne faudrait pas que le ministre de l'Agriculture propose comme solution de retarder les intérêts sur des pertes qui ont été causées par une situation que le gouvernement aurait pu régler autrement.